



COMMISSION MÉDICALE

Rapport d'activité 2022

L'année 2022, dans la continuité de 2021, restera dans les mémoires comme un retour progressif à une vie plus normale. Elle a vu l'épidémie COVID reculer en passant sous une forme endémique qui est à présent contenue par l'immunité collective mais, comme pour toutes les pandémies d'envergure, la crainte des mutations perdure à présent tellement les vagues successives des virus mutés font rapidement le tour du globe.

De plus la grippe est revenue tout comme le virus de la bronchiolite chez les plus jeunes et les plus âgés.

De façon synthétique, nous avons à présent bien intégré la maladie COVID dans nos organisations et tout cela rejoint progressivement une certaine routine.

Le cortège de mesures administratives qui a réduit indéniablement nos libertés intègre toujours à sa pleine mesure les vertus du sport, comme nous le disions dès le début en 2020. De plus les sports de pleine nature sont reconnus, par l'OMS notamment, comme un obstacle à la diffusion du virus et se sont mis à bénéficier d'une aura qui nous est toujours bénéfique.

Et sur le plan médical quoi de neuf en 2022 ?

Pour nos équipes médicales et paramédicales, les rôles régaliens se sont poursuivis avec, pour notre MÉDECIN DES ÉQUIPES DE FRANCE, la charge de la gestion des sportifs blessés ou malade ainsi que l'organisation et la supervision des médecins d'équipe qui ont accompagnés nos pilotes partout sur la planète.

En ce qui concerne la SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR), notre médecin de la SMR a pu, avec Claude du secrétariat, remplir toutes les obligations nécessaires pour que nos champions restent « aptes » et bien évalués.

Bien entendu, par respect du secret médical, nous ne rentrerons pas dans le détail mais chez nos athlètes la traumatologie reste prépondérante avec une nécessité probable que nous ayons une meilleure vision avant la saison des championnats. Nous avons souligné une nouvelle fois les difficultés à avoir une vision correcte de l'état médical de nos athlètes, le plus souvent à cause de la désorganisation du système de soins qui nous rend des bilans incomplets...

Nous remercions une fois de plus notre SECRÉTARIAT FÉDÉRAL qui nous a admirablement secondés en prenant en charge, à nouveau et de façon presque autonome, tout ce qui pouvait l'être.

En 2022 nous avons poursuivi la rédaction de notre nouveau RÈGLEMENT MÉDICAL FFVL pour le rendre plus adapté aux nouvelles pratiques et surtout le rendre très accessible à tous.

C'est ainsi qu'avec l'aide du Comité directeur, nous avons été l'une des premières fédérations soumises à des contraintes spécifiques, à promouvoir l'abandon du bilan médical obligatoire annuel pour pouvoir pratiquer en loisir.

Nous avons réussi à obtenir un consensus pour INFORMER AVANT TOUT nos pilotes des risques et des précautions, voire des contre-indications théoriques à la pratique de nos activités ; libre à eux mais en toute conscience d'intégrer ces informations. C'est un pari sur l'avenir mais NOUS RESTONS TRÈS ATTACHÉS À UNE PRISE DE CONSCIENCE DE NOS LIMITES PERSONNELLES POUR GÉRER AU MIEUX CES PRISES DE RISQUE. L'avenir nous dira si la sinistralité du vol loisir varie à travers ces nouvelles dispositions.

Bien entendu nous avons mis en place des outils pour aider les pilotes à s'y retrouver, sous forme de QUESTIONNAIRES DE SANTÉ ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES SITUATIONS et, en aval de ce dispositif nous avons toujours la possibilité d'aider les pilotes « limites » à travers le PROCESSUS DÉROGATOIRE.

Nous avons également mis en place une AIDE AUX PRATICIENS traitants pour les aider lorsque les questionnaires conseillaient une consultation car, là encore, nous pensons que le médecin traitant est le plus à même d'avoir la meilleure vision possible pour son patient pilote.

Cette réforme a également mis en œuvre une NOUVELLE PROCÉDURE POUR NOS AMIS PILOTE HANDICAPÉS qui rejoint presque la procédure loisir usuelle sauf à l'entrée dans la discipline où il faut bien entendu et bien logiquement que nous ayons une vision un peu plus précise de ce qui s'est passé... Là encore c'est la procédure dérogatoire qui prévaut et qui devrait nous permettre de progresser encore plus pour aménager nos disciplines afin de compenser le handicap.

POUR LA COMPÉTITION, POUR NOS AMIS PROFESSIONNELS, NOS TREUILLEURS ET POUR NOS BIPLACEURS, compte tenu des risques encourus notamment pour les passagers, NOUS AVONS MAINTENU LA PROCÉDURE ANTÉRIEURE DU CACI tout en lui donnant de la souplesse pour ne pas être redondante avec les exigences ministérielles pour les pros ou celles de l'aviation civile pour nos pilotes civils ou militaires. Un complément déclaratif sur l'épaule et sa stabilité est prévu...

On ne peut pas terminer ce chapitre sans évoquer notre PROCESSUS DÉROGATOIRE dont on connaît le succès. Avec la réforme de notre règlement médical nous verrons bien si ce processus est compris par nos pilotes comme une aide à la mise en adéquation de leurs états « physiologiques » avec les exigences de notre discipline. Dans tous les cas de figure notre expérience s'enrichit chaque année et permet au plus grand nombre de revoler, souvent au prix d'un encadrement spécifique, d'un passage de quelques heures en école ou d'un suivi « club » et parfois d'une aide matérielle d'adaptation et d'un suivi sur un ou deux ans la plupart du temps.

Ce processus est très chronophage tant pour le pilote que pour notre commission mais savoir que nous faisons voler toute cette population avec un indice de sécurité majoré est une satisfaction partagée pour toute notre fédération.

La difficulté que nous commençons à ressentir l'année dernière est liée au MANQUE DE RENOUVELLEMENT DE NOS CORRESPONDANTS MÉDECINS susceptibles de nous aider dans ce processus.

De la même façon nous avons toujours une désaffection de nos jeunes praticiens urgentistes, médecins du sport ou traumatologues, pour accompagner nos équipes à l'international. Les causes ont déjà été identifiées avec la raréfaction de la disponibilité des praticiens mais également le manque d'attractivité de nos activités du fait des nouvelles contraintes qui s'ajoutent chaque année un peu plus (encadrement strict des prescriptions, complexité administrative, priorisation des gardes hospitalières notamment) et des coûts aussi bien de nos assurances, que la fédération complète, que des indemnités qui sont aujourd'hui encore très en-deçà des indemnisations des praticiens dans les structures.

NOUS AVONS PROPOSÉ UN EFFORT FINANCIER TOUT À FAIT NOTABLE POUR RENDRE PLUS ATTRACTIFS EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET EN MATIÈRE D'INDEMNISATION NOS POSTES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX ET C'EST ACTÉ DEPUIS LA FIN 2022.

À notre niveau, pour 2023, nous sommes toujours dans les *starting blocks* pour affiner de nouveaux protocoles sanitaires, intégrer les certificats de vaccination, organiser des dépistages si nécessaires comme cela a été fait depuis 2020.

Nous allons poursuivre notre dématérialisation avec un DISPOSITIF DE TÉLÉCONSULTATION au standard CNIL médical qui va nous permettre de démultiplier nos actions, notamment pour des appuis techniques de nos entraîneurs ou kinésithérapeutes lorsque les déplacements reprendront ou même tout simplement pour aider un groupe de compétiteurs en déplacement.

Enfin nous devons inlassablement convaincre et poursuivre la mise en forme de NOTRE SPORT SANTÉ FFVL avec ses deux versions, le Sport sur prescription dans le cadre des affections de longue durée avec le sport adapté en cas de handicap – et le biplace kite (TANDEM KITE) en est le meilleur exemple qui sera probablement présenté au prochain CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE DU SPORT À TOULON EN SEPTEMBRE 2023, et le Sport Santé en prévention primaire c'est-à-dire les 40 à 45 minutes d'activité physique quotidienne, d'entraînement cardiaque et la lutte contre la sédentarité avec trois minutes d'activité non assise toutes les heures au mieux et au minimum toutes les deux heures. Ce Sport Santé est en train de prendre de l'essor et la FFVL doit transformer l'essai et s'intégrer dans le dispositif, c'est toujours un vœu mais nous progressons !

Bons Vols, bonnes sessions !

Prenez soin de vous, des vôtres... et de tous ceux qui vous entourent et le nécessitent.

François Duchesne de Lamotte
Président de la commission Médicale